

**Code indicateur**

SNB-C09-12-DNB1

Évaluation FRB- i-BD² : N° 9**Évaluation réalisée par**Dominique Ponton
Jean-Philippe Terreaux**Synthèse réalisée par**

Sarah Aubertie

En date du

18 avril 2016

*Evaluations antérieures à la mise à jour du site ONB 2016***Objectifs**

A3 - Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

C7 - Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

C9 - Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

D13 - Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

E14 - Garantir la cohérence entre politiques publiques aux différentes échelles

E16 - Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

F18 - Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion de connaissances

Dernière évaluation

2013

EFFORT FINANCIER NATIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ

Effort financier national pour la préservation de la biodiversité et des paysages

De manière générale, l'évaluation s'inscrit dans la continuité de celle de 2013 en confirmant que l'indicateur constitue un bon élément pour permettre aux décideurs de communiquer sur les moyens déployés pour la biodiversité. Elle insiste fortement sur le fait que l'indicateur véhicule un message selon lequel une hausse des financements correspondrait à une amélioration de la préservation de la biodiversité et des paysages. Or, cette perception quant à l'évolution des efforts financiers est sujette à interprétation et est en outre corrélée au contexte économique du moment. Des éléments sur l'efficacité des fonds alloués complèteraient utilement l'indicateur.

A – Présentation et interprétation de l'indicateur

L'indicateur présente les montants totaux alloués (publics et privés) chaque année à la protection de la biodiversité et des paysages.

Il est associé à un grand nombre d'objectifs. L'évaluation formule une réserve quant au volet gain de connaissances qui apparaît plus marginal sur le plan quantitatif, comme le montre une des courbes illustratives de l'indicateur. L'évaluation alerte également sur une éventuelle récupération de cet indicateur dans le cadre d'actions de *green washing*.

La présentation de l'indicateur comporte quelques ambiguïtés. L'intitulé, contenant le terme « national », peut donner l'impression de n'aborder que des financements publics. La lecture de la description permet de dissiper cette mauvaise lecture. Dans le même ordre d'idée, indiquer la répartition par bailleur dès le premier graphique permettrait de voir immédiatement la multiplicité des financements.

Il serait également intéressant de mettre en lumière la valeur de l'indicateur avec d'autres dépenses, qui ne seraient pas favorables à la biodiversité.

Enfin, il est utile de souligner que les dernières données définitives concernant le poids de chaque acteur dans le financement des actions en faveur de la biodiversité datent de 2010.

B – Définition, contexte et principales caractéristiques de l'indicateur

Un des principaux points soulevés par l'évaluation vise le lien entre hausse de l'effort

financier et effet sur la préservation de la biodiversité et des paysages. L'indicateur ne permet pas en l'état d'établir une telle relation et laisse à penser qu'une hausse des financements signifie une amélioration de l'état de la biodiversité alors que l'efficacité de l'effort n'est pas renseignée. L'indicateur donne lieu à une confusion entre les dépenses et la valeur de la biodiversité : des mesures de compensation seraient intégrées à l'effort national tandis que la biodiversité subirait une atteinte. Ce constat avait déjà été formulé dans la précédente évaluation.

Par ailleurs, mettre en regard la situation de la France par rapport à d'autres pays pourrait montrer son positionnement international, ses avancées et ses retards. Exprimer la valeur en pourcentage du PIB permettrait cette mise en relation. Les données relatives à la métropole et à l'outre-mer devraient être séparées afin de connaître la répartition de cet effort.

Enfin, la mention « administrations locales, dont agences de l'eau » mériterait d'être explicitée afin de bien comprendre le périmètre des acteurs impliqués. D'autres établissements publics pourraient en effet être intégrés dans le calcul de l'effort de financement.

C – Production de l'indicateur

Il n'est pas évident de déterminer si une augmentation de la valeur de l'indicateur est favorable à la biodiversité (plus d'actions de conservation, de remise en conditions propices à la biodiversité, etc.) ou défavorable (plus de mesures de compensations de destruction par exemple). Cet indicateur regroupant en outre la préservation de la biodiversité et des paysages, cela rend difficile les interprétations.

En fonction de la définition que l'on donne aux termes d'effort financier, de biodiversité, de paysage, ainsi que l'échelle considérée, l'interprétation de la valeur de l'indicateur peut être très différente. Il sera important de ne pas s'arrêter aux chiffres eux-mêmes mais s'intéresser à l'évolution de l'indicateur, ce qui nécessite d'une part de garder une certaine stabilité du mode de calcul et d'autre part, d'examiner attentivement les causes de la variation. Par exemple, la valeur de l'indicateur pourrait augmenter alors que la biodiversité diminue si une destruction de x unités de biodiversité donne lieu à une dépense de x+y (dans le cadre d'une compensation par ex.), et cela sans prendre en compte la richesse de la biodiversité. Cela demanderait également une séparation des objectifs (la biodiversité étant le plus souvent une aménité ou une externalité jointe à une production, difficile à séparer).

D – Analyse de l'indicateur

- **Robustesse** : La robustesse de l'indicateur est évaluée comme faible voire très faible. Des critiques subsistent quant aux données intégrées dans son calcul et les possibilités de biais dues à l'intégration d'actions de green washing ou de mesures compensatoires, par exemple. Il apparaît essentiel de mieux définir l'ensemble des éléments en présence, tels que le périmètre des financements comptabilisés sous couvert d'efforts pour la biodiversité et leur affectation. Un « coefficient d'efficacité » pourrait être intégré et renseigné par les acteurs fournissant les données pour le calcul. En ce sens, l'évaluation conforte celle qui avait été faite en 2012 et souligne les risques importants de biais non résolus à ce jour.
- **Précision** : Elle est évaluée comme faible. La précision n'est pas quantifiable, certaines dépenses peuvent ne pas être prises en compte alors qu'elles poursuivent le même objectif de préservation de la biodiversité et des paysages. De la même manière, les mesures de compensation sont comptabilisées mais pas les détériorations de la biodiversité. Cette évaluation conforte et renforce l'évaluation précédente (2013) à cet égard.
- **Sensibilité** : Elle est évaluée comme faible. L'indicateur peut détecter toute évolution et est sensible à la conjoncture des dépenses publiques. Il est néanmoins insensible à une amélioration ou détérioration de la biodiversité, ce qui est un risque majeur. La sensibilité est très bonne sur la forme, mais pas sur le fond. De plus,

I-BD² – ÉVALUATION SCIENTIFIQUE D'INDICATEURS DE LA BIODIVERSITÉ

l'évaluation met en avant le risque qu'une hausse ou stagnation de l'effort financier s'accompagnerait d'une dégradation de la biodiversité et des paysages (par ex. une augmentation des financements pourrait résulter d'un effort de restauration face à des pertes accrues). La part du privé n'est pas prise en compte et il semble que tous les établissements publics ne concourent pas au calcul (EPST, ONF...)

- **Efficacité / Fiabilité** : L'indicateur mesure bien l'effort financier, mais ne détecte pas l'effet positif ou négatif sur la biodiversité, du fait de la confusion entre niveau de dépense et efficacité de la dépense.
- **Pertinence vis-à-vis de la biodiversité** : L'indicateur ne permet pas de connaître l'effet d'une évolution des financements sur la biodiversité ou les paysages. Le rapport entre ces deux métriques en serait un bon indicateur.
- **Données** : Il serait intéressant de préciser les actions que les collectivités publiques rattachent à la biodiversité, ainsi que les acteurs intégrés dans la part privée de l'effort de financement. Les données relatives à l'outre-mer devraient être présentées séparément.

E - Propositions d'amélioration

Les évaluateurs souscrivent de manière générale aux remarques de la précédente évaluation. Ils contestent le message véhiculé par l'indicateur, liant importance de l'effort financier national pour la biodiversité et préservation de celle-ci. L'indicateur n'offre pas de lisibilité sur l'efficacité des dépenses. Un indicateur de l'efficacité de l'argent dépensé pourrait également être envisagé. L'indicateur n'est utile que s'il répond à un standard international, mais tant qu'il ne prend pas en compte l'efficacité des dépenses sur la biodiversité il reste d'un usage très limité. L'évaluation reprend également la proposition de faire répondre l'indicateur à un standard international pour permettre une comparaison avec d'autres pays, en utilisant par exemple le PIB comme base. Enfin, une distinction entre métropole et outre-mer serait pertinente.

Référencement

Ponton, D., Terreaux, J.-P. & Aubertie, S. 2016. *Evaluation scientifique de l'indicateur « Effort financier national pour la biodiversité »*. In : *Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (2016), Evaluation scientifique de 55 indicateurs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, Expertise*. Ed. Barbara Livoreil et Sarah Aubertie, 296 pages. <http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/societe/avec-la-societe/appui-a-la-decision/indicateurs/indicateurs-de-l-onb/evaluation-scientifique-des-indicateurs-2015.html>.



<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>

L'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) développe une base de données originale des indicateurs de biodiversité, comprenant des informations précises sur chaque indicateur. Cette base de données publique et gratuite doit également aider au choix d'indicateurs par différents usagers et au développement de nouveaux indicateurs. Intitulée i-BD² (pour Indicateurs de BioDiversité en Base de Données), son premier développement sert actuellement de base à un site internet où sont présentés les indicateurs de biodiversité de l'ONB (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/>). Pour une première série d'indicateurs de l'ONB, il a été demandé à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) de coordonner une analyse scientifique critique selon une méthodologie transparente et indépendante, permettant de clarifier les forces et les faiblesses de ces indicateurs et améliorer leur fiche de description. Cette démarche doit également permettre l'amélioration de la structure-même de la base en ligne i-BD². Cette fiche présente la synthèse de cette expertise pour l'un de ces indicateurs.



www.fondationbiodiversite.fr

<http://www.fondationbiodiversite.fr/fr/societe/avec-la-societe/appui-a-la-decision/indicateurs/indicateurs-de-l-onb/evaluation-scientifique-des-indicateurs-2015.html>

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) a coordonné l'analyse scientifique critique de 55 indicateurs du premier jeu de synthèse de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB). Les aspects scientifiques et techniques de chaque indicateur ont été examinés par des évaluateurs scientifiques qui se sont penchés sur les concepts qui sous-tendent la création de l'indicateur, les éléments utilisés pour estimer sa robustesse, sa fiabilité, sa précision, sa sensibilité. La qualité de l'évaluation scientifique a été assurée en mettant en œuvre une approche méthodologique standardisée (grille d'évaluation issue d'un travail scientifique collaboratif avec des experts internationaux), des évaluateurs qui ont travaillé de la même manière que des pairs évaluant une publication scientifique (anonymat, indépendance) ainsi qu'une forte transparence des processus et des résultats.